

« La gestion de l'eau : quel rôle pour l'entreprise privée? » Table ronde organisée par Villes Régions Monde le 20 janvier 2006

Présentation de Yves Bellavance TROVEP de Montréal

Mesdames, Messieurs, bonsoir et bienvenue à ce bulletin de nouvelles du 20 janvier 2020.

C'est hier, au Palais de justice de Montréal, que s'est amorcé le procès opposant la firme privée gestionnaire des services d'eau de l'île de Montréal et l'administration municipale. La firme poursuit en effet l'administration municipale pour bris de contrat. Elle lui reproche d'avoir unilatéralement mis fin au contrat liant les deux parties pour la gestion de l'eau, une décision, clame-t-elle, qui les privera de sources de revenus pourtant convenues légalement entre les deux parties et qui, surtout, contrevient à toutes les dispositions législatives concernant la liberté du commerce.

De son côté, l'administration municipale affirme n'avoir pas eu le choix d'agir ainsi en raison des nombreux problèmes qui se sont succédés depuis la signature du contrat il y a déjà 12 ans, en 2008.

On se rappellera que dans son premier mandat, le gouvernement libéral de M. Jean Charest avait adopté une série de mesures législatives et de décrets favorisant le transfert de certaines activités publiques municipales, dont la gestion de l'eau, vers le secteur privé. Justifiée par l'état lamentable du réseau et par l'incapacité financière des municipalités à faire face à de tels investissements, cette décision, par ailleurs contestée par plusieurs citoyens, avait tout de même été adoptée suite à la promesse gouvernementale de baisser les taxes et les impôts.

Les premiers contrats de PPP dans la gestion de l'eau ont été signés par les villes de Westmount et de Côte St-Luc, qui venaient alors de retrouver leur autonomie. Elles ont été rapidement suivies des autres municipalités qui avaient également défusionné en 2005. Parallèlement, ces mêmes municipalités procédaient à l'installation de compteurs d'eau dans chacune des résidences, une décision coûteuse et controversée. Rappelons enfin que la Ville de Montréal se joignait au mouvement en 2007 suite au décret d'harmonisation adopté par le gouvernement Charest qui venait tout juste d'être élu pour son deuxième mandat.

Un premier problème est toutefois apparu lorsque, trois ans seulement après l'entrée en vigueur du contrat, les tarifs ont augmenté de 25%, la firme affirmant ne pouvoir faire ses frais. Nous avons alors assisté à un débat déchirant sur la capacité de payer des familles les plus défavorisées celles-ci étant étranglées par l'augmentation de la facture. L'administration municipale avouait alors son impuissance à modifier les termes du contrat.

Un deuxième problème est survenu lorsqu'en 2015 le gouvernement a adopté une nouvelle norme quant à la qualité de l'eau potable dans les municipalités. Imprévus dans le contrat, ces investissements ont plutôt été déboursés par l'administration municipale.

Mais la goutte qui a fait déborder le verre, si vous me permettez cette image, c'est certainement la bombe qui a éclaté l'année dernière suite à la nouvelle enquête sur le financement des partis politiques. En effet, tout un système de copinage a alors été révélé au grand jour, éclaboussant la firme de gestion de l'eau à Montréal. Les liens entre le parti et les entreprises privées ont démontré que certaines des décisions à propos des contrats ont été prises au profit d'intérêts personnels et non au profit de la collectivité.

Devant un tel scandale, et c'est là que nous nous retrouvons aujourd'hui, l'administration municipale n'a pas eu le choix et est passée à l'action décidant de casser le contrat la reliant à la firme même s'il reste encore 12 ans.

Commentant le procès en cours, le porte-parole de la Coalition montréalaise pour la déprivatisation de l'eau a affirmé : « *Il est quand même étonnant de constater que, malgré nos avertissements répétés et malgré toutes les expériences étrangères négatives quant à la présence du privé dans un secteur aussi névralgique que l'eau, les pouvoirs publics se sont entêtés à aller dans cette direction depuis 12 ans. Au bout du compte, nous aurons été les derniers à prendre le train du privé dans la gestion de l'eau et nous aurons été les derniers à descendre de ce train* ».

Voilà ce qui termine notre bulletin de nouvelles.

Le privé dans la gestion de l'eau : aucun avantage pour la population

La Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal est un regroupement d'organismes communautaires travaillant à la défense des droits sociaux de la population montréalaise mais plus particulièrement des populations défavorisées. Depuis déjà dix ans, nous intervenons sur la place publique sur les questions de la privatisation de l'eau et de la tarification de la consommation de l'eau dans les résidences. C'est donc un point de vue citoyen sur ces questions que je vais vous présenter aujourd'hui. Je ne suis pas un expert des PPP ni de ses multiples appellations...

En décembre dernier, suite à certaines décisions du gouvernement Charest, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir afin que cette question se retrouve sur la place publique. Nous ne nous sommes pas ameutés de cette façon pour absolument rien. Nous connaissons déjà l'orientation de l'actuel gouvernement favorisant une plus grande place pour le privé dans la livraison de services. Commençons par un petit tour d'horizon de ces décisions.

- ✓ Il y a un an, le gouvernement adopte la loi 61, créant l'Agence des PPP, et la loi 62, modifiant les compétences municipales, qui ouvrent la porte aux contrats de 25 ans dans le domaine de l'eau.
- ✓ Cette année, il adopte la loi 134 qui précise l'article 64 de la loi 62 en y ajoutant un paragraphe sur la possibilité de financement pour l'entreprise privée.
- ✓ Dans le cadre de la démarche menant aux défusions, les villes de Côte St-Luc et de Westmount se voient remettre la gestion de leur réseau local d'eau (gestion et entretien mais pas l'alimentation et la distribution). Une décision imposée par le comité de transition tout comme celle d'aller en appel d'offres au privé plutôt que de confier le réseau au public. L'appel d'offres concerne un contrat de deux ans et demi pour la gestion, l'entretien et l'évaluation du réseau et il sera suivi d'un deuxième contrat de vingt-deux ans et demi.

Ce qui est intéressant dans l'appel d'offres c'est ce qui n'y est pas c'est-à-dire l'annexe H qui évoque le *contrat d'alliance* (« le deuxième contrat »). C'est là que les entreprises sont sondées sur leur intérêt au deuxième contrat : on y parle de partage de risque, de financement et de rendement sur l'investissement. On est en pleine *Première* en matière de PPP...

- ✓ Puis, toujours en décembre 2005, arrive le fameux décret adopté unilatéralement par le gouvernement Charest suite aux « pressions » des villes défusionnées. Que dit ce décret? Il impose au conseil d'agglomération de Montréal un mode perception des revenus pour la gestion de l'eau soit la tarification à la consommation (pour les quinze villes reconstituées). Pour sa part, Montréal continuera avec l'impôt foncier, mais il devra y avoir harmonisation de cette tranche de la fiscalité municipale d'ici trois ans.

Je ne peux pas croire à autant de hasards... Nous assistons à la mise en place d'un appareillage nous menant à l'introduction du privé dans la gestion de l'eau. Avec l'appui, volontaire ou non, villes défusionnées. Et tout ça sans débat public, dans la plus grande discrétion.

Les prétextes? Du côté des villes reconstituées : nous n'avons pas le choix, nous n'avons pas d'expertise en ce domaine. Du côté gouvernemental : la ministre dit le faire à la demande des municipalités. Lesquelles? Westmount et Côte St-Luc. C'est le chien qui se mange la queue : Québec nomme le comité de transition (par ailleurs dirigé par l'ancien ministre libéral Pierre Lortie père malgré lui de l'État-Provigo, une première tentative de privatisation qui a mal tourné

il y a vingt ans) qui décide au nom de Westmount et Côte St-Luc de déléguer l'eau au privé, puis ces villes demanderaient ensuite à ce même gouvernement des outils pour le faire!

Pourquoi un PPP?

Il y a dix ans, lorsque le gouvernement du Parti québécois, aidé (si on peut dire) par le Maire Pierre Bourque, a tenté de passer en douce une privatisation de l'eau à Montréal, le langage était plus clair. Le Maire parlait de privatisation. Devant les résistances de la population, nous avons assisté à une dérive linguistique assez... étonnante!

Affermage, gestion déléguée, impartition, contrat clef en main, société d'économie mixte, partenariat public privé, contrat d'alliance... nous avons le choix! Pour moi, privatiser veut dire transférer au secteur privé des activités préalablement réalisées par l'État et ses représentants. Que ce soit à vie, pour 10 ou 25 ou 30 ans, il n'en reste pas moins que c'est l'objectif final. Et notre appareillage de tantôt réunit tous les éléments de la privatisation : contrat de 25 ans, financement par l'entreprise, rendement sur l'investissement.

Mais la population a tellement démontré de résistances qu'il faut « bien l'informer ». En 1995, un document du ministère des Affaires municipales prévoyait la nécessité d'un plan de communication... tout comme le fait le *contrat d'alliance* de 2005 : « *L'établissement d'un contrat d'alliance peut susciter des préoccupations autant à l'intérieur de l'administration municipale que parmi les citoyens concernés. Il est donc nécessaire de mettre en application un plan de communication...* ».

Mais, nous avons compris en 1995 et nous comprenons toujours très bien aujourd'hui. C'est un changement fondamental dans la façon de donner un service public. Et le privé ne le fera pas par compassion, mais bien, et c'est légitime parce que c'est son objectif, afin d'obtenir un rendement sur l'investissement, pour faire un profit. Et ça c'est incompatible avec une saine gestion de l'eau.

Pourquoi alors parler de PPP? Où est le mandat du gouvernement en faveur des PPP dans l'eau? Les recommandations du BAPE (2000) sont-elles déjà caduques? Qui a demandé ces PPP?

Il y a plusieurs pour s'opposer à la présence du privé dans la gestion, la production, le traitement et la distribution de l'eau potable. Laissez-moi vous faire de nos trois grandes préoccupations.

Peu de transparence et perte de contrôle démocratique

Les expériences étrangères, bonnes ou mauvaises, nous démontrent que, dès que le privé se pointe le bout du nez dans l'allocation de services, la population et les éluEs en savent moins sur la gestion et les contrats. Et pourtant, on continue à nous faire des promesses. Nous n'avons pas besoin d'aller très loin pour constater les écueils démocratiques. Dans le cas tout récent du parachèvement de l'autoroute 25, les citoyenNEs n'ont pas pu intervenir sur le projet lors des audiences du BAPE puisqu'ils n'avaient pas accès au projet. La construction a tout de même été autorisée avant même d'être conçue! Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'un PPP et que le secret commercial est important.

Or, qui dit secret, dit contournement des règles. Et qui dit contournement des règles, dit risque de corruption et de pot-de-vin.

(Par ailleurs, notons que ce sont les mêmes firmes qui conseillent nos administrations publiques sur les PPP qui soumissionnent ensuite puis obtiennent les contrats. Drôle d'éthique...)

Les éluEs pourront-ils garder le contrôle? Ce n'est pas évident lorsqu'un intermédiaire s'immisce, par voie contractuelle et légale, entre les citoyenNEs et l'administration publique. Je ne pense pas que Yves Bellavance pourra demander des comptes à une firme gestionnaire de l'eau à Montréal. Et jusqu'où mon élu pourra-t-il le faire?

Un contrat de 25 ans c'est long. C'est 6 mandats à la mairie : de Jean Drapeau à Gérald Tremblay. Je ne sais pas pour vous, mais moi, dans 25 ans, il y a des grosses chances que je sois mort!

Une chose est sûr, c'est qu'au bout du contrat il n'y aura plus ni employéEs ni expertise à la Ville. Pourquoi se lier les mains pour 25 ans? Dans quel état retrouverons-nous le réseau d'eau dans 25 ans? Et qui paiera la note?

L'investissement du privé, un pétard mouillé

J'ai un énorme problème avec le fait que, collectivement, nous avons payé pour bâtir et développer ce réseau et que ce sera une entreprise privée qui en tirera des bénéfices. Nous parlons ici d'une privatisation de l'investissement public. Et, chose incroyable, c'est au nom de notre incapacité à payer pour entretenir le réseau que l'on appelle à la privatisation!

L'entreprise privée n'investira que si son investissement lui est remboursé. Et les taux d'intérêt qu'obtiendra le privé pour son financement sont plus élevés que les taux préférentiels qu'obtiennent les municipalités. Ça veut donc dire que nous allons payer plus cher parce que c'est le privé qui financera le réseau.

Un exemple, le PPP pour construire le Pont de la Confédération à l'Île du Prince-Édouard : l'entreprise privée a emprunté 161\$ millions, mais selon les estimations, avec le public il en aurait coûté 116\$ millions. Les contribuables ont donc payé 45 millions de plus... qui sont allés dans les coffres des banques.

Le citoyen qui pense qu'en donnant un service au privé son compte de taxe va baisser d'autant, va avoir une méchante surprise. Ce qu'il donnait d'une main, il va le donner de l'autre... et ça lui coûtera beaucoup plus cher!

C'est un mythe, voire un mensonge, de croire que le privé coûte moins cher (l'entreprise nous charge le remboursement des intérêts plus élevés et son rendement sur l'investissement)... à moins de couper drastiquement dans les salaires des employés.

Le rendement sur l'investissement : des coûts de plus à facturer

Nous avons encore le droit d'avoir des principes et nous en avons un : l'eau potable ne peut pas être considérée comme une vulgaire marchandise ou une source de profit.

C'est très inquiétant de voir qu'on prend cette direction au Québec. Lorsque le *contrat d'alliance* évoque le « *rendement sur les capitaux investis* », les « *règles de partage des gains* », de « *dépasser le rendement sur l'investissement exigé par la Ville* », nous ne parlons plus ici d'un service public, mais bien d'une marchandise soumise aux lois du marché.

Plus de profits, ça veut dire une augmentation des coûts pour la population. Le phénomène de la surfacturation est très bien documenté à l'étranger et est même un des principaux problèmes qui amènent des administrations publiques à remunicipaliser le réseau (Grenoble, La Paz, Hamilton, etc.)

Mais la pression est forte pour instaurer la tarification à la consommation, pour installer des compteurs d'eau dans les résidences malgré les coûts prohibitifs et malgré le fait qu'il n'y ait aucun impact sur la consommation. (En fait, le prétexte environnemental n'est qu'un mensonge. Thomas Mulcair n'est pas le ministre de l'Environnement mais un ministre du Développement économique.)

Nous parlons ici d'un problème fiscal et non environnemental. Et de justice sociale. La tarification à la consommation ne fait que reproduire les inégalités sociales. Ce sont les ménages défavorisés qui seront pénalisés. Laissez-moi vous dire qu'on va se battre énergiquement afin que la taxation passe par l'impôt foncier plutôt que par la consommation.

Évidemment, cet instrument de mesure de la consommation est nécessaire aux entreprises qui veulent augmenter leurs profits (car elles ne peuvent taxer... du moins pas encore). Et si l'installation de compteurs se fait avant le transfert de la gestion au privé, ce seront les contribuables qui auront encore une fois acquitté la facture.

En conclusion

Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il n'y a aucune raison ni aucun avantage à ce que le privé soit présent dans la gestion de l'eau. Grosso modo, tout va bien sur l'île de Montréal : c'est géré de façon compétente, l'eau n'est pas chère et est de qualité, la ville peut trouver du financement à de très bons taux et il y a même une réserve qui se constitue pour l'entretien du réseau. Le privé est déjà présent dans les travaux de construction et de sous-traitance. Et c'est suffisant.

Comme l'a déjà dit Pierre J. Hamel : « *En réalité, nous n'avons pas vraiment de problème. Bien sûr, certains ont intérêt à ce qu'on pense qu'il y a des problèmes... parce qu'ils ont des solutions à nous vendre!* » ¹

¹ « Le réseau d'aqueducs de Montréal se compare avantageusement à ceux d'autres grandes villes. Il faut s'opposer à la privatisation des services publics », par Claude Lafleur, Dans *Le Devoir* des 8 et 9 mai 2004, p.H2.